

Woluwe-Saint-Lambert, le

30/07/2015

Gouvernement Fédéral
A l'attention de Madame Jacqueline Galant

Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles

Madame la Ministre,

Le survol aérien de Woluwe-Saint-Lambert empoisonne depuis de trop nombreuses années la vie des habitants de notre commune. L'adoption et l'application de plans de survol par les différents gouvernements fédéraux qui se sont succédé ont toujours été effectués au mépris des règles de droit en vigueur, des décisions de justice et des principes fondamentaux du développement durable.

Ces plans successifs ont pour conséquence de nous faire subir, nous les habitants, des nuisances sonores et environnementales insupportables en raison d'une concentration abusive du survol aérien sur l'ensemble des quartiers de notre commune, mais également sur ceux de nombreuses autres communes de la région bruxelloise et de sa périphérie.

Nous attendons de vous, en tant que Ministre fédérale chargée de la Mobilité et de Belgocontrol, de faire adopter, dans les plus brefs délais, par les autorités fédérales, un plan de vol qui respecte enfin les normes de bruit bruxelloises et qui prenne en compte, sur des bases scientifiquement objectivées, les zones à très faible densité de population afin de respecter la sécurité et la santé du plus grand nombre d'habitants possible. Il est en effet de votre devoir de ne pas sacrifier notre droit à la santé et à un environnement sain au motif qu'il faudrait favoriser le développement économique de l'aéroport de Bruxelles-National. C'est ce que l'on peut craindre actuellement puisque, selon une étude récente, le fonctionnement de l'aéroport ne répond pas à une approche équilibrée en termes de développement durable.

Nous attendons également des autorités fédérales qu'elles se penchent sur la question de la délocalisation de certaines activités, et certainement de celles susceptibles de se développer au cours de la nuit ou à des heures très matinales (frets, compagnies aériennes à bas prix, charters...), ainsi que sur la question de la mise en place d'un organe indépendant chargé de vérifier le respect des plans de vol, des routes aériennes, et qu'elles imposent des sanctions administratives aux compagnies aériennes en infraction. Nous demandons également que l'étude de ces points se déroule en respectant un calendrier très précis et de manière transparente vis-à-vis du citoyen.

En attendant l'adoption de ces mesures structurelles nécessaires, nous vous demandons d'interdire, dès maintenant, tout survol nocturne au départ de l'aéroport de Bruxelles-National entre 22 heures et 7 heures et d'interdire également aux avions les plus bruyants, selon les normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale, d'opérer à partir de ce même aéroport. Cette interdiction permettrait déjà de soulager quelque peu notre quotidien.

Nous espérons, Madame la Ministre, que vous prendrez en compte nos demandes légitimes avec toute l'attention qui s'impose.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Signature

